ASSAINISSEMENT 2020

Feuille d'information sur l'assainissement collectif

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE PLOUENAN

Le service d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal des eaux et d'assainissement de Plouénan regroupe les communes de Plouénan-Mespaul-Plougoulm-Santec. La population desservie est de 7 500 habitants (+ 800 saisonniers).

Le service est confié par affermage à la SAUR qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Un contrat a été passé avec la SAUR pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2018.

En 2020, 3 359 abonnés étaient raccordés au réseau de collecte d'une longueur de 96,31 km. Il existe 42 postes de relèvement exploités.

La station d'épuration de Tromanoir à Plouénan mise en service en 2010 reçoit les eaux usées des communes de Plouénan et Mespaul, elle est capable de traiter la pollution de 3 550 équivalents habitants (1 202 abonnés soit environ 2 800 EH en 2020).

Celle de Brenesquen à Santec mise en service en 2010 traite les eaux usées des communes de Plougoulm et Santec, sa capacité nominale est de 5 000 équivalents habitants (2 157 abonnés correspondant à environ 4 700 EH en 2020 + 800 saisonniers).

Les 2 stations d'épuration sont conformes aux prescriptions administratives.

Au total un abonné domestique consommant 120 m³ payera 325,20 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2021) soit 2,71 €/ m³ soit +1,1 % par rapport à 2020.

La facture d'un abonné à l'eau et à l'assainissement sera de $550,44 \in pour 120 m^3$ (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2021) soit $4,59 \in le m^3$ toutes taxes comprises soit +1% par rapport à 2020.

Sur ce montant 40,9% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 44,5% à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élevant à 14.6%.